



## CDD puis CDI - congés payés

Par **am22**, le **27/03/2014** à **09:55**

Bonjour,

Voilà je suis en CDD de 6 mois mon contrat s'arrête mi juin. Je serai normalement en CDI après.

J'ai donc la question suivante : si je n'utilise pas mes congés payés de mon CDD durant la période des 6 mois, est ce que je peux les utiliser durant mon CDI ? ou est ce qu'ils seront perdus car je serai en CDI.

Merci

Par **moisse**, le **27/03/2014** à **11:17**

Bonjour,

Sous ce bas monde, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

Si votre contrat se poursuit par un CDI, vous accumulerez les jours de congés non soldés au titre du CDD.

Par **Lag0**, le **27/03/2014** à **13:09**

Bonjour,

L'employeur peut aussi payer les congés acquis durant le CDD à la fin de celui-ci.